

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 5

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Christine LUCIDARME, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Xavier HALUT, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés : Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)
Claudette LASSELIN (procuration à Bernard BARELLE)
Christian POIRET (procuration à Fabien POIRET)
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)
Catherine, VION-MILCENT (procuration à Louis BENOIST)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présent : Vincent JAKOBOWSKI

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

22 DEC. 2023

ARRIVEE

Tarifs Accueil Collectif des Mineurs (ACM) :

Madame le Maire propose de renouveler les tarifs des participations financières des familles pour l'accueil de loisirs des petites vacances avec une restauration à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Parts	BAREME suivant le revenu fiscal de référence							Participation financière par enfant et par semaine	
	1,5	2	2,5	3 – 3,5	4-4,5	5-5,5	6-6,5		
Inférieur à	15 000	18 000	25 000	27 000	33 000	39 000	47 000	1 enfant	11,60 €
								à partir du 2 ^{ème} enfant	6,00 €
Inférieur à	20 000	23 000	30 000	33 000	39 000	45 000	52 000	1 enfant	15,20 €
								à partir du 2 ^{ème} enfant	7,60 €
Revenu fiscal de référence supérieur aux plafonds précédents								1 enfant	19,20 €
								à partir du 2 ^{ème} enfant	9,20 €
Enfant non Lauwinois et non scolarisé à Lauwin-Planque								1 enfant	23,20 €
								à partir du 2 ^{ème} enfant	10,80 €
Repas (3€ x nombre de jours)									
Repas tarif réduit (1,30 € x nombre de jours)									
Tarif garderie (0,85 € la ½ heure x nombre de jours)									

L'accueil collectif des mineurs se déroule à la journée de 9H30 à 17H30.

L'accueil périscolaire de 8H30 à 9H30 et de 17H30 à 18H00.

Pour les ACM, les participations financières sont indiquées par enfant et par semaine. Les semaines ne sont pas fractionnables, une semaine commencée est due.

Pour les repas et la garderie, les tarifs sont unitaires comme indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide le renouvellement des tarifs de l'accueil collectifs des mineurs (ACM).

Pour : 15
Abstention : 1 (Fabien POIRET)

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque

et de la publication le



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
Fait à Lauwin-Planque, le